





Faire le point sur la collaboration entre l'organisme de formation et l'institution¹

Comprendre > Préparer > Accueillir > Accompagner > Évaluer > **Conclure**

 QUAND?	 POUR QUI ?	 TYPE DE TUTORAT ?	 FORMAT
Conclure	Personne tutrice Organisme de formation	Formation Insertion	Support

Fiche-outil complétée par « Évaluer le tutorat », « Pratiquer une évaluation continue sur base d'objectifs spécifiques » et « Se sentir à l'aise avec l'évaluation »

POURQUOI ?

L'évaluation finale est considérée comme l'aboutissement d'un travail de plusieurs semaines d'apprentissage durant le stage au sein de l'institution.

Il est également utile d'évaluer la collaboration entre l'institution et l'organisme de formation au terme d'une année afin que la prochaine soit davantage productive.

COMMENT ?

Les questions proposées peuvent servir de support à une réunion entre responsables, personnes tutrices et maîtres de stage pour faire le point sur la collaboration entre l'institution et l'organisme de formation.

1- D'après François, N., Noël, S., Pirard, F. Repères pour un tutorat organisé – Uliège 2022.

Proposition d'outil

<p>1. Quelle évaluation de la collaboration entre l'institution et l'organisme de formation est prévue pour l'encadrement des personnes tutorées ? Quels sont les critères fixés pour l'effectuer (exemple : nombre et assiduité de stagiaires, réussite lors de l'évaluation finale, communication entre personnes tutrices et enseignantes) ?</p>	
<p>2. Quels aspects de la collaboration sont à maintenir ?</p>	
<p>3. Quels aspects de la collaboration sont à améliorer ?</p>	
<p>4. Quels sont les rôles distinctifs dans le suivi des stages entre ceux de l'institution et ceux de l'organisme de formation ? Cette répartition des rôles est-elle claire et efficace ?</p>	
<p>5. Quelles sont les démarches mises en place quand un stage ne se passe pas comme prévu dans la convention de stage ? Ces démarches sont-elles efficaces ou à améliorer ?</p>	
<p>6. Dans le cas d'absences prolongées en stage, cela a-t-il un sens de les « faire rattraper » plusieurs mois après la fin du stage ? Quelles sont les alternatives pour rencontrer les prescriptions légales en matière de stage pratique au sein des programmes de formation ?</p>	
<p>7. Que prévoir quand une personne représentante de l'institution où la personne tutorée a effectué son stage participe à l'évaluation d'une autre épreuve au sein de l'organisme de formation (ex. : examen de qualification) ? Quelles règles déontologiques fixer (ex. : en cas de problème d'iniquité entre les personnes tutorées) ?</p>	